

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / MARDI 9 AVRIL 2024

Partir en vacances cet été : le coup de pouce de la Caf du Nord



Pour favoriser les départs en vacances, près de 110 000 familles sont éligibles cette année aux aides « Vacaf » proposées par la Caf du Nord.

Cap sur les aides !

Les aides aux vacances de la Caf sont des aides financières qui permettent aux familles, sous certaines conditions, de partir en vacances dans un centre labellisé Vacaf :

- [L'Aide aux vacances familiales](#) pour profiter d'un séjour en famille.
- [L'Aide aux vacances enfants](#) pour favoriser le départ des enfants en colonies de vacances.
- [L'Aide aux vacances sociales](#) proposée par nos partenaires aux familles les plus vulnérables qui nécessitent un accompagnement pour faire des vacances un vrai projet familial.

La Caf du Nord prend en charge jusqu'à 75 % du coût du séjour. Le montant de l'aide est déduit par le centre de vacances de la facture à payer.

Attention : les places financées sont limitées. Les familles concernées doivent réserver au plus vite leur séjour pour en bénéficier.

À qui s'adressent les aides aux vacances ?

Elles sont destinées aux familles allocataires dont les revenus sont modestes. Toutes les familles éligibles cette année ont été informées par **une alerte sur leur espace personnalisé Mon Compte** sur le site caf.fr ou sur l'application mobile « Caf-Mon Compte ».

Comment les recevoir ?

Aucune démarche n'est à réaliser auprès de la Caf.

Dès réception de l'alerte, les familles peuvent réserver leur séjour directement auprès des lieux de vacances agréés et disponibles sur le site [Vacaf](http://Vacaf.fr).

Un large choix de séjours est possible : mer, montagne, campagne, camping, centres de loisirs, partout en France !

L'aide au transport, un bonus supplémentaire pour les familles

Si les allocataires réservent un séjour Vacaf à plus de 200 km de leur domicile entre le 6 juillet et le 1^{er} septembre 2024, ils reçoivent automatiquement une aide :

- de 100 € si le centre de vacances se situe entre 200 km et 400 km du domicile ;
- de 200 € s'il est situé à plus de 400 km.

Aucune démarche n'est à effectuer pour l'obtenir. Cette aide est directement versée le mois qui précède le départ, quel que soit le mode de transport choisi.

En savoir plus :

[Vacaf](#)

[Les aides aux vacances, c'est parti !](#)

À PROPOS

QUI SOMMES-NOUS ?

La Caf du Nord est un organisme de droit privé assurant une mission de service public, aux côtés de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) et des 100 autres Caf de France, de la branche Famille de la Sécurité sociale. Dans un département comptant plus de 609 000 allocataires, soit plus d'1 habitant sur 2, la Caf du Nord assure le versement de prestations sociales et familiales, en portant une attention particulière aux personnes en difficulté. En complément, elle développe une action sociale départementale en faveur des familles en finançant des services et des équipements destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles. Elle est depuis 2011, la plus importante Caf de France.